

# Conditions Générales des Cours Particuliers

Année scolaire 2019/2020

- 1- **Tous les élèves adhérents ou non à l'Apel du collège-lycée Saint-Joseph peuvent bénéficier des cours particuliers.**
- 2- Les documents sont disponibles à l'accueil du collège (imprimés) ou par mail à [apelbruzcours@hotmail.fr](mailto:apelbruzcours@hotmail.fr)
- 3- La demande de cours doit être établie par les parents de l'élève. Il est conseillé d'en informer le professeur de la matière ou le professeur principal. Elle est à **envoyer en priorité à l'adresse mail** ci-dessus ou déposée à l'accueil du collège.
- 4- Une liste de 2-3 étudiants sélectionnés en fonction de la demande sera adressée par courrier aux parents qui prendront contact avec eux. Si aucun des étudiants ne convient, les parents retourneront la liste à l'Apel et une nouvelle liste sera fournie en fonction des possibilités du fichier source étudiants.
- 5- **Nous vous demandons de nous retourner le coupon dès que vous avez choisi l'étudiant.**
- 6- Les cours seront donnés au domicile de l'élève.
- 7- Les parents régleront directement et en totalité l'étudiant à l'issue de chaque cours :

**Le tarif horaire du cours est fixé à : 15 euros – Hors frais de déplacement**  
(le règlement par chèques emploi services n'est pas possible)

- 8- **Seuls, les parents cotisants à l'Apel (cotisation souscrite en début d'année scolaire) bénéficient d'un soutien financier de l'Apel. Son montant est de 6 euros** par heure de cours, dans la limite de **5 cours** par année scolaire et par enfant.  
A réception de la demande de remboursement, si vous remplissez les conditions, l'Apel vous remboursera par chèque.

**La date limite de réception des demandes de remboursement est fixée au 10 juin de l'année scolaire en cours.**